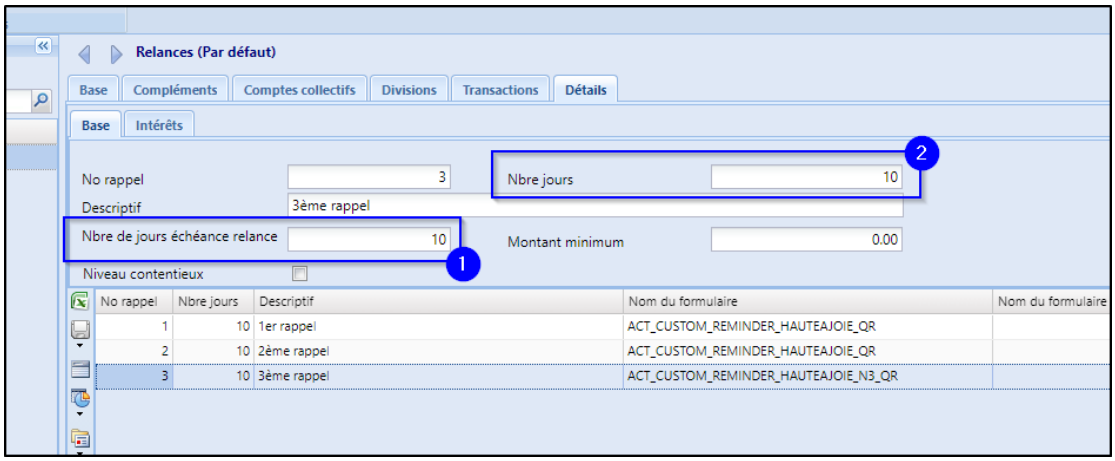
Textes et échéances des rappels

Bruno Hofstetter - 2023-12-20 - Commentaire (1) - ProConcept

Le dernier rappel a été extrait le 02.10.23 avec une échéance à 10 jours, ce qui correspond à la date d'échéance que l'on retrouve dans les propriétés du document du rappel :

Ces 10 jours correspondent bien à ce qui est paramétré dans vos conditions de rappels, où il est indiqué qu'on souhaite que le rappel généré ait une échéance de 10 jours (1).

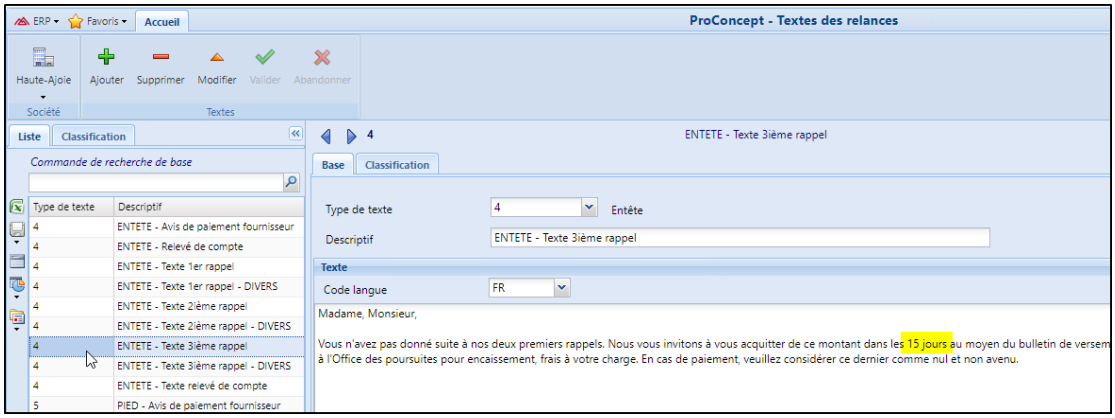
On indique également qu'on laisse au débiteur 10 jours après l'échéance d'un rappel pour effectuer le paiement (2)



L'échéance étant le 12.10, si on ajoute les 10 jours qu'on laisse au débiteur pour payer, le prochain rappel ne sera extrait que le 22.10.

Ces conditions peuvent être modifiées si besoin dans l'objet "Catégories de relances".

Quant au texte qui indique au débiteur qu'il a 15 jours pour payer, il ne s'agit que d'un texte qui peut être librement changé et adapté si besoin dans l'objet "Textes de relances". Il ne correspond pas au calcul de l'échéance et aux jours accordé au débiteur pour payer avant que le poste ouvert soit à nouveau extrait pour le prochain rappel.


ERP
Favoris
Accueil
ProConcept - Textes des relances
Haute-Ajoie
Société
Ajouter
Supprimer
Modifier
Valider
Abandonner
Textes
Liste
Classification
Commande de recherche de base
Type de texte
Descriptif
4 ENTETE - Avis de paiement fournisseur
4 ENTETE - Relevé de compte
4 ENTETE - Texte 1er rappel
4 ENTETE - Texte 1er rappel - DIVERS
4 ENTETE - Texte 2ième rappel
4 ENTETE - Texte 2ième rappel - DIVERS
4 ENTETE - Texte 3ième rappel
4 ENTETE - Texte 3ième rappel - DIVERS
4 ENTETE - Texte relevé de compte
5 PIED - Avis de paiement fournisseur
4
ENTETE - Texte 3ième rappel
Base
Classification
Type de texte
4
Entête
Descriptif
ENTETE - Texte 3ième rappel
Texte
Code langue
FR
Madame, Monsieur,
Vous n'avez pas donné suite à nos deux premiers rappels. Nous vous invitons à vous acquitter de ce montant dans les 15 jours au moyen du bulletin de versem
à l'Office des poursuites pour encaissement, frais à votre charge. En cas de paiement, veuillez considérer ce dernier comme nul et non avenu.